

DATES & LIEUX DES REUNIONS REGIONALES

2018



Cher-e-s Camarades,

Les réunions régionales de rentrée auront lieu du 17 au 21 septembre. Celles-ci auront pour thème :

Quelle démarche revendicative pour gagner l'amélioration des conditions de vie et de travail des salarié-e-s verriers et céramistes (notre démarche de protection des risques professionnels et de la pénibilité) suite aux ordonnances Macron et à la création des CSE.

LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018

DE 9H00 A 13H00

LIEU : MONTREUIL

SALLE C1 - REZ DE CHAUSSE BAS NOYAU C AU SIEGE DE LA FEDERATION

263 RUE DE PARIS

93100 MONTREUIL

CONTACT :

LA FEDERATION

01.55.82.85.39

ver-ceram@cgt.fr

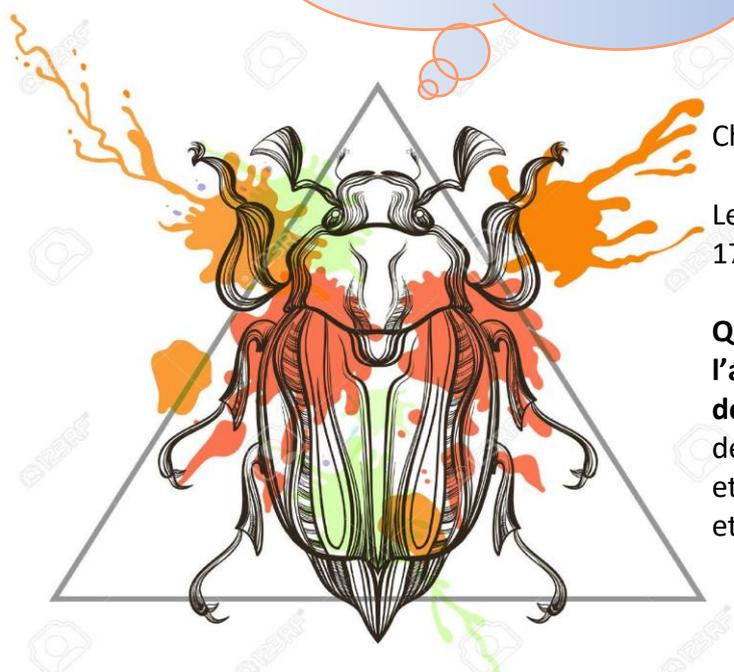
Vous pouvez vous inscrire dès aujourd'hui en retournant vos fiches de participation par courrier ou par e-mail à la Fédération et au contact de la journée ATMP en question.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : VENDREDI 7 SEPTEMBRE 2018

**FEDERATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DU VERRE ET DE LA CERAMIQUE CGT
CASE 417 - 263 RUE DE PARIS, 93100 MONTREUIL - 01.55.82.85.39 - ver-ceram@cgt.fr**

DATES & LIEUX DES REUNIONS REGIONALES

2018



Cher-e-s Camarades,

Les réunions régionales de rentrée auront lieu du 17 au 21 septembre. Celles-ci auront pour thème :

Quelle démarche revendicative pour gagner l'amélioration des conditions de vie et de travail des salarié-e-s verriers et céramistes (notre démarche de protection des risques professionnels et de la pénibilité) suite aux ordonnances Macron et à la création des CSE.

MARDI 18 SEPTEMBRE 2018
DE 9H00 A 13H00

LIEU : TRELAZE (49)
BOURSE DU TRAVAIL
133 RUE JEAN JAURES
49800 TRELAZE

CONTACT :
SYLVAIN TREMBLAIS
06 88 14 02 32
sylvain.tremblais@sfr.fr

MERCREDI 19 SEPTEMBRE 2018
DE 9H00 A 13H00

LIEU : ORANGE (84)
UNION LOCALE CGT
RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU
84100 ORANGE

CONTACT :
STEPHANE SARANTIS
06 21 96 13 76
s.stephane@orange.fr

Vous pouvez vous inscrire dès aujourd'hui en retournant vos fiches de participation par courrier ou par e-mail à la Fédération et au contact de la journée ATMP en question.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : VENDREDI 7 SEPTEMBRE 2018

FEDERATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DU VERRE ET DE LA CERAMIQUE CGT
CASE 417 – 263 RUE DE PARIS, 93100 MONTREUIL – 01.55.82.85.39 – ver-ceram@cgt.fr

DATES & LIEUX DES REUNIONS REGIONALES

2018



Cher-e-s Camarades,

Les réunions régionales de rentrée auront lieu du 17 au 21 septembre. Celles-ci auront pour thème :

Quelle démarche revendicative pour gagner l'amélioration des conditions de vie et de travail des salarié-e-s verriers et céramistes (notre démarche de protection des risques professionnels et de la pénibilité) suite aux ordonnances Macron et à la création des CSE.



JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018
DE 9H00 A 13H00

LIEU : CHALON (71)
UL CGT CHALON SUR SAÔNE
2 RUE DU PARC
71100 CHALON SUR SAÔNE

CONTACT :
STEPHANE BLONDEAU
07 86 27 92 15
blondeaustephane21@gmail.com

JEUDI 20 SEPTEMBRE 2018
DE 9H00 A 13H00

LIEU : ANICHE (59)
SALLE GILBERT JESUS
RUE DE L'EGALITE
59580 EMERCHICOURT

CONTACT :
CHRISTOPHE SERGENT
06 82 70 02 75
christophe.sergent2@wanadoo.fr

Vous pouvez vous inscrire dès aujourd'hui en retournant vos fiches de participation par courrier ou par e-mail à la Fédération et au contact de la journée ATMP en question.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : VENDREDI 7 SEPTEMBRE 2018

FEDERATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DU VERRE ET DE LA CERAMIQUE CGT
CASE 417 – 263 RUE DE PARIS, 93100 MONTREUIL – 01.55.82.85.39 – ver-ceram@cgt.fr

DATES & LIEUX DES REUNIONS REGIONALES

2018



Cher-e-s Camarades,

Les réunions régionales de rentrée auront lieu du 17 au 21 septembre. Celles-ci auront pour thème :

Quelle démarche revendicative pour gagner l'amélioration des conditions de vie et de travail des salarié-e-s verriers et céramistes (notre démarche de protection des risques professionnels et de la pénibilité) suite aux ordonnances Macron et à la création des CSE.

VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018

DE 9H00 A 13H00

LIEU : VALENCE D'AGEN (82)

USINE DE VILLEROY ET BOCH VALENCE D'AGEN

375 RUE DU 11 NOVEMBRE

82402 VALENCE D'AGEN

CONTACT :

FRANCK CIMPELLO

vb.cgt.ce@orange.fr

Vous pouvez vous inscrire dès aujourd'hui en retournant vos fiches de participation par courrier ou par e-mail à la Fédération et au contact de la journée ATMP en question.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : VENDREDI 7 SEPTEMBRE 2018

Même si elles sont aujourd’hui applicables, la FNTVC-CGT n’a de cesse de combattre les ordonnances Macron. Pour faire front contre cette déstructuration, tout en suivant le plan de travail fédéral acté lors de notre dernier congrès, **la FNTVC a décidé d’organiser des rencontres régionales pour aider le maximum de militant-e-s à franchir la transition vers le CSE.**

Combattre les ordonnances, c’est obtenir que les accords de branches donnent le plus grand nombre de droits aux salarié-e-s et saboter l’inversion de la hiérarchie des normes dans les domaines où cela est encore possible, notamment.

Mais c’est aussi contourner leurs incidences au niveau de l’entreprise, tel est l’objectif de cette journée que nous mettons à votre disposition. **Elle sera essentiellement axée sur des stratégies syndicales pour peser de manière offensive et préventive sur la mise en place des CSE et conserver les acquis des négociations antérieures.**

Ces journées complètent les différentes actions de la fédération et serviront de socle pour construire un front commun contre le patronat. Il s’agit aussi d’éviter l’écueil institutionnel en réaffirmant la démarche CGT d’une action syndicale tournée vers les salarié-e-s, avec des IRP de proximité, porteurs de propositions et de revendications. Il s’agit également d’outiller les élu-e-s et mandaté-e-s et plus largement les syndiqué-e-s et militant-e-s pour aborder notamment les négociations d’accords de mise en place du CSE, des protocoles électoraux et des règlements intérieurs CSE de manière offensive. Des batailles sont déjà engagées dans les syndicats, les branches des professions, avec d’importantes conquêtes.

Deux voire trois types d’accords collectifs vont régir la mise en place, l’élection et le fonctionnement du comité social et économique : le protocole d’accord préélectoral (PAP), l’accord collectif portant sur la mise en place du CSE (notamment le découpage de l’entreprise en établissements distincts) et l’accord collectif portant sur le fonctionnement du CSE. Chacun de ces accords répond à des règles de validité différentes et, en leur sein, certains sujets répondent encore à des règles de validité particulières, ce qui en fait un véritable casse-tête pour nos représentant-e-s, nul doute que seul-e-s les militant-e-s formé-e-s seront à l’aise et à même de négocier cette transition vers la nouvelle instance représentative du personnel pour contrer les ambitions patronales.

Dans cette nouvelle instance CSE nous aurons aussi un échange sur notre démarche pour l’emploi et les conditions de travail.

Quelles mesures pour :

- Développer collectivement pour lutter contre l’augmentation de la charge de travail, son intensification et la dégradation des conditions dans lesquelles les travailleurs et travailleuses sont contraint-e-s de l’effectuer
- Eviter des situations susceptibles de porter atteintes à la santé, à la sécurité et à la vie des salarié-e-s
- Empêcher à plus ou moins long terme des pathologies et atteintes invalidantes, handicapantes dans la vie au travail et hors de celle-ci, conduisant à des inaptitudes physiques ou psychiques durables, à des pertes d’autonomie, des dégâts irréversibles sur leur santé, compromettant, diminuant pour les travailleurs et travailleuses concerné-e-s, leur espérance et leur qualité de vie.

Quelle activité syndicale collective, pour une véritable et efficace politique d’identification, d’évaluation et prévention des risques professionnels, pour garantir une réelle et sérieuse traçabilité des expositions aux facteurs de risques, pour s’attaquer à la sous reconnaissance des maladies professionnelles dont sont victimes les travailleurs et travailleuses exposé-e-s dans nos secteurs professionnels du verre et de la céramique (les maladies cardio-vasculaires, les cancers professionnels, autres maladies respiratoires et pulmonaires ou affectant aussi de très nombreux organes, les TMS....).

Rechercher, démontrer l’origine professionnelle de maladies dont sont victimes les travailleurs et les travailleuses, faire reconnaître ces maladies professionnelles et contraindre les employeurs à en assumer pleinement la réparation, participe à une démarche qui, au sortir, renforce aussi la prévention.



FICHE DE PARTICIPATION

REUNIONS REGIONALES 2018



SYNDICAT : _____

Les militant-e-s, dont les noms suivent, participent à la réunion du :

- Lundi 17 -----> Montreuil (93)
- Mardi 18 -----> Trélazé (49)
- Mercredi 19 -----> Orange (84)
- Jeudi 20 -----> Chalon (71)
- Jeudi 20 -----> Aniche (59)
- Vendredi 21 -----> Valence (82)

NOM	PRENOM	RESPONSABILITES SYNDICALES	PARTICIPE AU REPAS

Les fiches de participation sont à retourner complétées par courrier ou par e-mail à la Fédération et au contact de la journée ATMP en question avant le VENDREDI 7 SEPTEMBRE 2018

Une participation pécuniaire vous sera demandés pour les repas.